

La démarche Écoquartier : peut-on en extraire des éléments utiles pour mieux mettre en oeuvre le ZAN ?

ROCER - GT ZAN – séance n°2 - 15/10/2020

Florent VINCENT – missions SCOT et GPU (DDT21/SPAE)

PLAN DE L'INTERVENTION

RETOUR SUR LE 1^{er} GT ZAN

RETOUR SUR LA SÉQUENCE ÉVITER, RÉDUIRE ET COMPENSER

RÉFÉRENTIEL NATIONAL SUR LES ÉCOQUARTIERS

GRILLE A DESTINATION DES PORTEURS DE PROJET

Retour sur le 1^{er} GT ZAN du 28/08/2020

Les documents d'urbanisme mettent en œuvre une stratégie globale de réduction de la consommation de l'espace pour tendre vers un objectif de zéro artificialisation nette à horizon 2050, qui passe par :

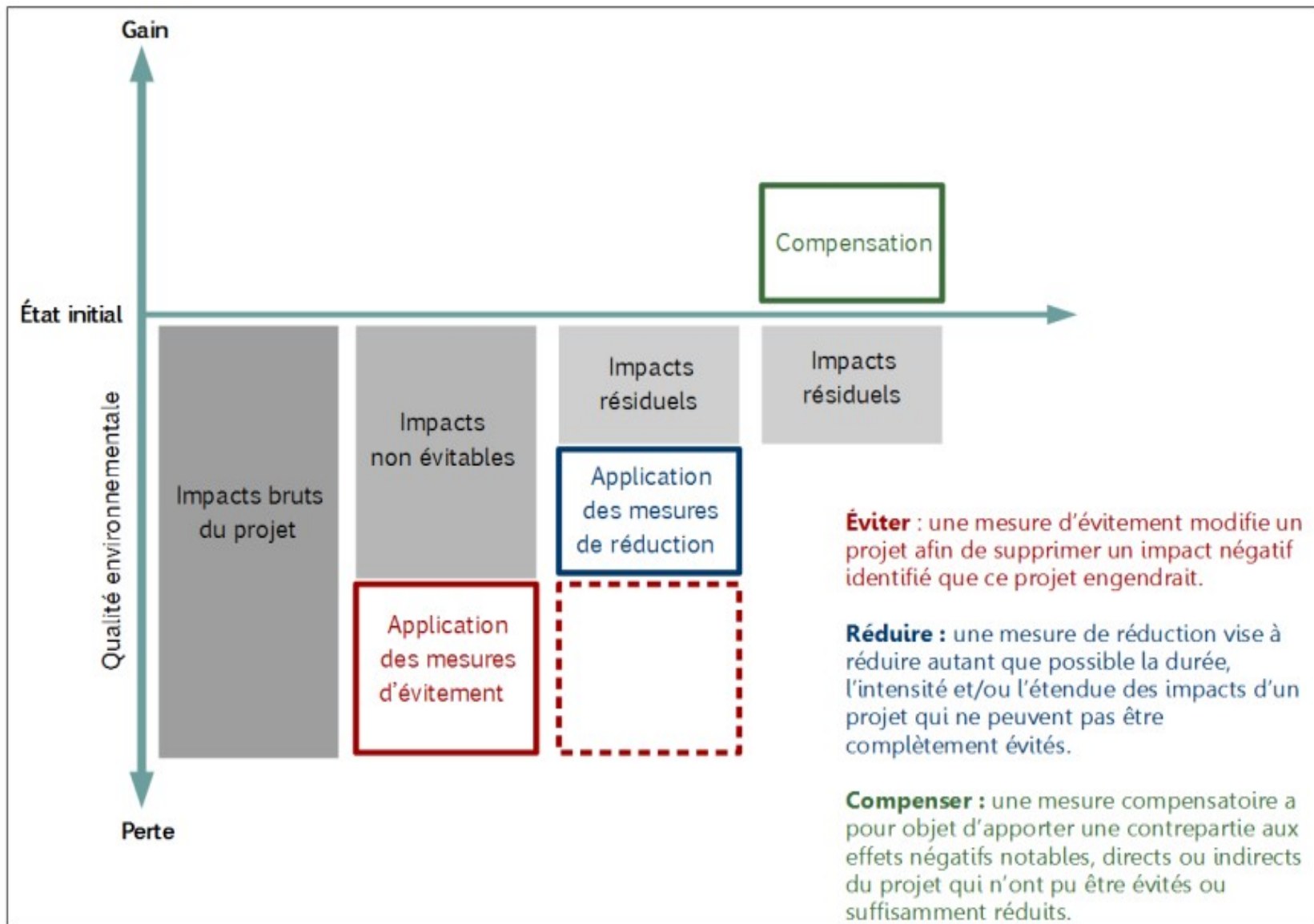
- Une ambition réaliste d'accueil de la population et la définition des besoins en logements en cohérence ;
- Des dispositions qui orientent prioritairement les besoins de développement (habitat et activités) au sein des espaces urbanisés existants et privilégie leur requalification avant de prévoir toute nouvelle extension.

Règle n°4

Lorsque l'extension de l'urbanisation ne peut être évitée, les documents d'urbanisme intègrent une analyse du potentiel de compensation de l'imperméabilisation liée à cette artificialisation.



Bilan écologique de la séquence ERC (plans, programmes, projets)



Référentiel national sur les éco-quartiers



N°	ENGAGEMENT	N°	NOTION	RECOMMANDATIONS	QUESTIONS	RÉPONSES	#DISPOSITIFS MIS EN PLACE	#MOTS CLÉS #EXEMPLES DE DISPOSITIFS
----	------------	----	--------	-----------------	-----------	----------	---------------------------	--

DÉMARCHE ET PROCESSUS

1	REALISER LES PROJETS RESPONDANT AUX BESOINS DE TOUS EN S'APPUYANT SUR LES RESSOURCES ET CONTRAINTES DU TERRITOIRE	1,1	Diagnostic territorial partagé	Chaque diagnostic en amont est spécifique au territoire, il permet d'identifier les ressources et les contraintes et également de hiérarchiser les enjeux. Réaliser les diagnostics nécessite d'élargir la réflexion au-delà du périmètre du quartier, de croiser l'ensemble des problématiques sociales, économiques et environnementales ... Dès la phase de diagnostic, il est recommandé de procéder à l'identification des parties prenantes. Partager cet état des lieux avec elles facilite leur mobilisation tout au long du projet. Un accompagnement spécifique peut être mis en place pour initier les habitants et usagers aux dispositifs de concertation et de dialogue participatif. Le diagnostic initial constitue un état de référence qui sera utile à l'évaluation du projet.	Comment le projet prend-il en compte les différentes échelles et composantes du territoire pour le diagnostic ?			Analyse SWOT – AFOM (Atouts/faiblesses/opportunités/menaces) Assistance à la maîtrise d'usage (AMU) Cartes mentales Cartographie des nuisances Convention européenne du paysage.
				Comment le paysage dans toutes ses dimensions devient-il une ressource du projet ?			Démarche prospective Diagnostic des ressources Diagnostic en marchant Diagnostic partagé avec les acteurs locaux et les habitants Diagnostic territorial Données de Santé	
				Quels sont les enjeux majeurs à prendre en compte dans le projet au regard des ressources et des contraintes du territoire ?			Enquête publique Entretiens semi-directifs Etat des lieux Étude de faisabilité Étude de peuplement Étude de vulnérabilité	
				Comment le projet d'aménagement prend-il en compte les complémentarités et dynamiques au sein du territoire ?			Étude d'impact Étude du métabolisme urbain Évaluation environnementale Objectifs de Développement Durable (ODD) Observatoire photographique Parcours commenté	
				Comment identifier les parties prenantes et recueillir leurs attentes (habitants, acteurs socio-économiques, gestionnaires...)?			Reference Framework for European Sustainable Cities (RFSC)	
		1,2	Objectifs prioritaires du projet et stratégie territoriale	Les objectifs prioritaires du projet doivent s'inscrire en cohérence avec la stratégie territoriale et intégrer les ambitions politiques du diagnostic à la réalisation du projet. Une réflexion élargie permet d'identifier les complémentarités et solidarités territoriales. À l'échelle du projet, il s'agit de veiller aux équilibres avec les quartiers immédiats en termes d'offres résidentielles commerciales, d'équipements, de services. Le projet peut aussi nourrir la stratégie territoriale et servir de levier pour développer durablement le territoire.	Quelles sont les objectifs prioritaires du projet ? Peut-on les hiérarchiser ? Comment les parties prenantes du projet contribuent-elles à la définition de ces objectifs ?			Agenda 2030 Agenda 21 Architecture Contemporaine Remarquable (ACR) Document de planification Document de programmation Éviter Réduire Compenser (ERC) Lotissement Objectifs de développement durable (ODD) Projet architectural paysager et environnemental (PAPE) Périmètres délimités des abords (PDA) Plan guide Plan Local d'Urbanisme (PLU) Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) Règlement local de publicité intercommunal (RLP ou RLPI) Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE) Site classé
				Comment les objectifs prioritaires du projet s'intègrent-ils dans la stratégie territoriale ?			Site inscrit Sites Patrimoniaux Remarquables (SPR) Zone tampon UNESCO	
				Comment le projet d'aménagement prend-il en compte les interrelations et les solidarités avec les territoires voisins ?				
				Comment analyser les potentiels de diversification fonctionnelle et résidentielle au sein du quartier et comment ces potentiels peuvent-ils s'inscrire dans le projet de territoire ?				
				La démarche de programmation s'appuie sur le diagnostic qui identifie les besoins des usagers, elle nécessite une approche intégrée et évolutive du projet. La programmation urbaine, en concertation avec les acteurs du projet, détermine les besoins en termes de programme, prépare les conditions opérationnelles (économie, phasage, montages financiers...) et la spatialisaiton du projet. S'assurer de la cohérence entre les besoins du territoire et la réponse apportée en termes de diversification résidentielle ou fonctionnelle. Inscrire et phaser la démarche de participation/implication des parties prenantes dans le calendrier global du projet. Proposer dans la démarche de programmation que soient produits des scénarios contrastés afin d'éclairer les porteurs de projet sur leurs choix de manière concertée.	En quoi le programme permet-il de décliner de façon opérationnelle les objectifs prioritaires du projet ?			Analyse SWOT – AFOM (Atouts/faiblesses/opportunités/menaces) Approche prospective Cahier d'acteurs
				Comment les besoins et attentes des usagers, habitants, gestionnaires, acteurs socio-économiques, visiteurs identifiés dans le diagnostic sont-ils intégrés dans la programmation ?			Cahier d'inspiration Cahier des prescriptions urbaines, architecturales et paysagères Comité d'usagers Document de programmation	

MERCI DE VOTRE ATTENTION